



ASSOCIATION DE CHASSE MARITIME DU CALAISIS

Demande de vignettes 2023/2024

Rappels :

- Les demandes de vignettes doivent obligatoirement être rendues avant le **30 juin 2023**.
- Joindre obligatoirement pour le retour de la vignette **1 enveloppe** affranchie d'un timbre supérieur à 20 grammes libellé au nom et adresse **de chaque propriétaire d'un véhicule inscrit ci-dessous**
- Les demandes de vignettes huttes sont à retourner à :

M Eric MOREEL
207 impasse JB Charcot
62730 les Hemmes de Marck

- Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte
- Ce document est disponible sur le site internet de l'association : www.chasse-maritime-calaisis.com Rubrique : **ADHESION ET CONTACT**

HUTTE ACMC N° :

N° DDAF :



ASSOCIATION DE CHASSE MARITIME DU CALAISIS

1er véhicule	
Nom :	Prénom :
N° de carte maritime :	N° de permis de chasser :
Marque véhicule :	Type véhicule :
N° immatriculation :	

2ème véhicule	
Nom :	Prénom :
N° de carte maritime :	N° de permis de chasser :
Marque véhicule :	Type véhicule :
N° immatriculation :	

Responsable de la concession hutte	
Nom :	Prénom :
N° de carte maritime :	N° de permis de chasser :

Fait à :

le :

Signature (avec mention lu et approuvé) :